



La CGT vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année... On le dit souvent : « mais surtout la santé... et de l'argent pour en profiter... »

17 janvier 2022

Nos vœux s'adressent à l'ensemble des agents de l'office, et plus particulièrement à notre nouveau directeur général. Il hérite d'une situation, dont il n'est pas responsable, mais il n'est pas dans l'obligation de reprendre la totalité de l'héritage... C'est là qu'en plus de nos vœux, nous lui présentons nos revendications :

La santé, parlons-en : depuis deux ans maintenant nous subissons une attaque virale dont on aimerait vite voir la fin. Cette pandémie a mis en avant l'état catastrophique de nos hôpitaux publics qui subissent les mêmes politiques désastreuses depuis des décennies (le gouvernement a poursuivi la fermeture massive de lits pendant la pandémie, la réduction massive de l'offre de soin, des effectifs...). A Seine-Saint-Denis habitat, nous avons dès le début de la pandémie développé le mot d'ordre : « pas de protection, pas de travail » et la direction a répondu à nos attentes.

=> Pour autant la situation n'est pas satisfaisante et nous demandons que le CSSCT soit consulté et respecté dans l'ensemble de ses prérogatives.

L'argent ? Nous venons d'engager la NAO (négociation annuelle obligatoire) 2022 sur les rémunérations.

=> **La CGT avant tout et prioritairement, demande la correction des inégalités et la réévaluation des plus bas salaires qui avoisinent le SMIC.**

- **la correction des inégalités**

Dans la catégorie 3.1 des emplois administratifs avec ou sans encadrement, nous constatons des différences notables de rémunération en comparaison aux emplois de la même catégorie technique.

De plus certains collègues nous signalent des écarts de rémunération sur un même métier, alors que l'expérience et le niveau d'étude sont équivalents.

Nous demandons que des mesures correctives soient prises pour une réelle égalité de traitement sur un même poste ou appartenant à la même catégorie.

- **réévaluation des plus bas salaires**

=> Nous demandons qu'un effort très net soit porté sur leurs rémunérations : pas un salaire inférieur à 1800 euros bruts à Seine-Saint-Denis habitat !

- **sans oublier**

=> La gratuité des fluides pour les fonctionnaires gardiens

=> Nous demandons l'attribution de tickets restau pour l'agence de Bobigny et le CRL pour lesquels il est matériellement impossible de venir déjeuner au siège en l'espace d'une heure.

=> L'attribution de véhicules de service pour les formatrices, qui se déplacent fréquemment dans les agences.

=> Le remboursement mensuel des frais kilométriques

=> Une prime vélo et trottinette pour que le slogan de l'office sur le développement durable prenne du sens...

Les tracas quotidiens...

=> **Le logement des gardiens...** La perte du logement de fonction pour nécessité absolue de service pose de nombreux problèmes, à commencer par un turn-over considérable parmi les nouveaux recrutés. Nous demandons l'ouverture d'une négociation pour mettre en place le retour au logement pour les gardiens, élément essentiel de leur environnement professionnel.

=> **La technique...** Régulièrement les gardiens et techniciens rencontrent des problèmes techniques avec leur outil informatique. On ne peut plus réaffecter les réclamations et les BT s'accumulent. Les gardiens doivent faire des copies des mails au technicien. Certains se demandent à quoi sert Cogedim. Nous sommes conscients du surcroît de travail que ces désordres entraînent pour le service informatique, dont les agents sont très disponibles et efficaces. Mais d'où viennent ces pannes, ces désordres ? A quand un outil performant à Seine-Saint-Denis habitat ?

=> **Les évaluations...** Encore trop d'agents sont évalués dans de mauvaises conditions et ne sont pas satisfait du résultat de l'entretien. Parfois lorsqu'un service a des difficultés on a vite fait de trouver les seuls et uniques coupables possibles... les subalternes... Des agents sont évalués sur la totalité de la gestion de leur pôle alors qu'ils en sont responsables que de leur propre poste. Nous voulons des évaluations qui correspondent à la réalité !

=> Nous serons attentifs à ce que les objectifs fixés soient réalistes et tiennent compte du contexte sanitaire, et que l'on ne reproche pas aux agents le fait de ne pas avoir atteint des objectifs inatteignables !! Soit ceux qui fixent les objectifs n'ont pas conscience de la situation, soit ils ont des consignes de sévérité, soit ils subissent également des objectifs inatteignables... Il s'agirait alors d'arrêter la spirale infernale et de revenir à la réalité.

- Prenons un exemple : l'échéance des JO de 2024 commence à peser sur certains services. Notre ancien directeur disait souvent : « à Seine-Saint-Denis habitat, on sait faire tout seul », mais il s'avère que certains objectifs semblent impossibles à tenir, nous avons parfois un manque de visibilité sur les partenaires, certains nous lâchent en cours de route... et il n'est pas entendable que ce soient les agents instructeurs des dossiers qui en subissent les conséquences...

- Rappel : Les activités mentionnées dans les CREP doivent figurer dans le profil de poste.

=> **Pour les fonctionnaires** : Dans le cadre des CAP, nous demandons qu'une fiche individuelle soit transmise annuellement (au moment de l'évaluation) à chaque fonctionnaire, avec le nombre de points dont il dispose et le détail de la pondération par critère, ainsi que de l'éventuelle transmission de leur dossier à la CAP et du retour.

=> **Report de congés** : Nous demandons la possibilité de report des congés 2021 sur l'exercice 2022 jusque fin janvier en raison des absences COVID.

=> **Logement des agents** : Le 1% ne fonctionne quasiment pas pour les agents de l'établissement. Les places sont extrêmement rares. Pire, plusieurs agents vivent dans des logements précaires, voire n'ont pas de logement. Nous demandons un positionnement clair de la direction sur la question du logement des salariés de Seine-Saint -Denis habitat, afin que des mesures soient prises pour assurer à tous les agents qui en ont besoin un logement décent à loyer modéré.

=> **Prime inflation** : Cette prime d'un montant de 100 € devait être versée sur le salaire de décembre 2021 à ceux qui ont perçu au titre de la période courant du 1er au 31 octobre 2021, une rémunération, inférieure à 26 000 € bruts. Vous êtes nombreux à avoir contacté la CGT car vous remplissez les conditions... mais n'avez pas perçu cette prime. Nous avons interrogé le Directeur des Ressources Humaines. Il nous a été confirmé que les primes d'intéressement et de pouvoir d'achat n'ont pas été incluses dans le calcul des 26 000 €. Par contre il a été tenu compte du paiement des jours du compte épargne temps ainsi que des RTT. Nous contestons ce dernier élément, nous estimons que cela n'aurait pas dû être inclus car les jours du CET et RTT ne concernent pas la période courant du 1er janvier au 31 octobre 2021.

27 janvier : journée nationale de grève et de mobilisations pour les salaires

Voir le tract spécifique



J'ADHÈRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @